

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal

du 27 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt sept mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs ORAIN Yves, BUGEL Gervais, LOYER Pascal, ORAIN Ludovic, PLISSONNEAU Jean-Marc, PLAISANCE Yann, SYLVESTRE Jean-Michel

Etaient absentes et excusées : Mmes GATTEPAILLE Marie-Paule et RECOULES Gabrielle.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il rappelle l'ordre du jour. Il propose de rajouter un point supplémentaire : « Renouvellement de l'emploi d'auxiliaire aux services administratifs de la mairie » et propose de supprimer le point n°3 »Architecte-paysagiste : aménagement des abords de la chapelle de Planté » suite à la demande de l'association.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du 22 avril 2013.

1 - Maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire :

En mars 2013, l'assemblée avait décidé de rechercher des subventions pour permettre le financement du projet.

Les dossiers de subventions ont été déposés et réceptionnés par les attributaires. Cependant, le Conseil Général sollicite l'arrêté de permis de construire pour valider la subvention. Le conseil municipal décide de faire intervenir l'architecte Cabinet LEFLOCH 44 La Haye Fouassière pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la construction.

Le montant de ses honoraires retenus : 73 022€ HT.

2 - Mission de contrôle technique et SPS, groupe scolaire :

Dans le cadre de la réalisation du permis de construire de l'extension du groupe scolaire, la maîtrise d'œuvre devra être accompagnée par un contrôle technique de construction, ainsi qu'une coordination SPS conception et réalisation pour les deux tranches de travaux

Après étude, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise APAVE pour les deux missions.

3- Architecte-paysagiste : aménagement des abords de la chapelle de planté.

4-Révision du prix des loyers au clos guerrioux, bois joli, grande rue.

Tenant compte de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers, le conseil municipal décide d'augmenter de 1.88% les prix des loyers du clos guerrioux et grande rue à compter du 1^{er} juillet.

Le conseil décide d'augmenter simplement les petits logements au Bois joli.

5- Révision du prix de la redevance d'occupation de la salle paroissiale.

Le Conseil municipal décide d'augmenter le prix de 1.88%.

6- Révision du prix du repas au restaurant scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas servi aux enfants des maternelles et primaires des deux écoles avait été fixé en septembre 2012 à 3.30€.

Suite à l'étude de la commission et après avoir pris connaissance du tarif appliqué par la société de restauration et du montant des charges de service restant à la commune, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix de 1.5% et de fixer le coût du repas à 3.35€ à compter de la rentrée de septembre 2013.

7- Demande de subvention : Sapeurs pompiers de Campbon :

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de subvention de l'amicale des Sapeurs pompiers de Campbon. Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 415 euros à l'amicale des Sapeurs pompiers de Campbon.

8- Création d'un emploi saisonnier au service technique.

Pour faire face aux besoins de travail, sur la période des congés d'été
Monsieur le Maire propose de créer un emploi pour le service technique .

Cet emploi concerne l'entretien des bâtiments publics et espaces verts, rémunéré sur la base du grade d'Adjoint technique territorial-Echelle 3-Echelon 1- pour une durée hebdomadaire de 35 Heures et une durée allant du 03 juin au 09 août 2013 inclus.

8.1- Renouvellement de l'emploi d'auxiliaire à la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'indisponibilité du titulaire en congé maladie actuellement est inconnue dans sa durée et qu'il est important de pouvoir prévenir de la continuité du service administratif de la Mairie.

En applications des dispositions de l'article 3, de la loi du 26.01.84,
le renouvellement de l'emploi sera effectué pour la période du 1^{er} juin au 31 août.

9- Avancement-fixation du taux de promotion :

Après avis du comité technique et pour faire bénéficier l'agent demandeur du changement de grade, le conseil municipal approuve de fixer le taux de promotion à 50%.

10- Création d'un emploi ATSEM principale de 2^{ème} classe :

Pour permettre l'avancement de grade de l'ATSEM, le conseil municipal décide de créer le poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps incomplet de 32 H, à compter du 1^{er} juin.

11- Règlement et plan de formation :

Après avis favorable du comité technique,

Après lecture et explication des documents présentés, le conseil municipal :

- approuve le règlement de formation,
- approuve le plan de formation 2013/2014.

12-Questions diverses

-Dates à retenir :

Réunion publique de présentation du PLU, le 03 juin à 20H à la salle polyvalente,

Réunion publique de présentation projet Eolien Quilly/Guenrouët , le 19 juin à 20H30 à la salle polyvalente.

-Monsieur le maire donne information à l'assemblée des principaux sujets de discussion de la réunion PPA lors de la présentation du projet de PLU.

-Il est rappelé que les tarifs « commune » de location de salles municipales s'appliquent aux habitants de Quilly : les propriétaires habitants sur une commune voisine devront payer le tarif de location hors commune.

-Suite à une demande de l'association jeunesse et avenir- Guérande-, l'utilisation de la salle du local jeunes est autorisée pour les besoins de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion est fixée au lundi 24 juin 2013, à 20H00.